

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2283

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Objet : Voirie de proximité - Approbation de l'établissement de l'état descriptif de division en volumes (EDDV) portant sur un volume à usage de trottoir situé 5 place Abbé Boursier - Instauration de servitudes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2283**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Objet : Voirie de proximité - Approbation de l'établissement de l'état descriptif de division en volumes (EDDV) portant sur un volume à usage de trottoir situé 5 place Abbé Boursier - Instauration de servitudes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la délimitation de la place Abbé Boursier à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, il a été constaté une imbrication entre le domaine public et le domaine privé au droit des parcelles cadastrées AV 178 et AV 179, propriété de la société en nom collectif (SNC) Ratatouille.

La procédure de délimitation de la propriété des personnes publiques et l'arrêté de voirie portant alignement individuel en date du 20 février 2023 ont mis en évidence cette imbrication qui consiste, sur le terrain, en la présence d'une cave, propriété de la SNC Ratatouille, sous le trottoir, domaine public de voirie métropolitain non cadastré.

Dans ce contexte et afin de délimiter leur propriété respective, la SNC Ratatouille et la Métropole ont convenu de procéder à une régularisation par une mise en volumétrie de la parcelle à créer et à détacher du domaine public. L'établissement d'un EDDV est nécessaire à la distinction de la partie privative à usage de cave de la partie affectée à l'usage du public (trottoir).

II - Désignation du bien

L'assiette foncière de la division en volumes est constituée de la parcelle nouvellement cadastrée AV 312. Elle représente une superficie de 43 m² et est située 5 place Abbé Boursier.

Il a été procédé à une division en deux volumes numérotés 1 et 2 : la SNC Ratatouille est propriétaire du volume n° 1 en tréfonds à usage de cave et la Métropole est propriétaire du volume n° 2 en superficie, correspondant à l'emprise de domaine public à usage de trottoir situé au-dessus de ladite cave.

Aucune indivision n'existe entre les volumes créés. Ces derniers seront liés entre eux par des relations de servitudes.

III - Instauration de servitudes

En raison de la superposition des volumes n° 1 et n° 2, des servitudes générales sont prévues à titre réel et perpétuel pour satisfaire aux exigences techniques des constructions à l'intérieur de chaque volume.

Aucune mitoyenneté n'existe entre les deux volumes. L'intégralité des éléments de structure construits à l'intérieur de chaque volume appartient au propriétaire du volume dans lequel ils sont situés. Leur entretien et leur réfection incombent à chaque propriétaire. Dans l'hypothèse où des travaux sur le volume n° 1 nécessiteraient des travaux sur le volume n° 2, le propriétaire du volume n° 1 devra remettre en état le volume n° 2 ainsi touché et à ses seuls frais.

Le volume n° 2 (supérieur) bénéficiera à l'égard du volume n° 1 (inférieur) d'une servitude d'appui à titre perpétuel et de toutes servitudes d'écoulement des eaux pluviales.

Les volumes sont grevés de servitudes réciproques pour le passage, l'entretien et la réparation de toutes les canalisations, gaines et conduits divers, câbles et réseaux notamment d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, etc.

Les frais liés à l'établissement de l'EDDV sont pris en charge par la SNC Ratatouille ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'EDDV portant, notamment, sur la création du volume métropolitain n° 2 à usage de trottoir situé 5 place Abbé Boursier à Saint-Didier-au-Mont-d'Or,

b) - l'instauration de servitudes sur la parcelle cadastrée AV 312 représentant l'assiette foncière de la division en volumes.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316559-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
